

Contribution de l'ADTC - Se déplacer autrement à la concertation sur le nouveau pont de Brignoud

Le Département de l'Isère a lancé une concertation publique sur la reconstruction du Pont de Brignoud, et la réalisation d'une passerelle piétonne à la place du pont actuel.

Un projet nécessaire, pour redonner vie à une traversée des transports en commun...

Le pont de Brignoud est un élément important dans le cœur de la vallée du Grésivaudan, pour la traversée Crolles - Brignoud et plus largement pour la mobilité entre les deux rives de la vallée, vers et depuis le futur Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare de Brignoud et la Zone d'Activités (Z.A.) de Crolles-Bernin. Ce projet est nécessaire pour le retour des transports en commun entre Brignoud et Crolles. L'ensemble des lignes de transport réguliers et scolaires est très impacté depuis la fermeture du pont dans la nuit du 4 avril 2022. Malgré des travaux d'urgence du Département, les bus et cars ne peuvent pas emprunter le pont (limité en gabarit).

Le nouveau pont doit permettre le retour des lignes TouGo et Cars Régions Isère (entre la rive droite de l'Isère, l'autoroute et la rive gauche) et offrir des alternatives à la voiture, en reliant, notamment le futur PEM de Brignoud (avec la troisième voie de la gare pour l'arrivée du RER métropolitain) et Crolles, la suppression du passage à niveau apportant plus de sécurité et de fluidité pour les transports publics.

Malgré l'importance et la nécessité du projet, l'ADTC se questionne sur :

Les coûts du projet (24 millions d'euros),

La largeur du pont et ses 4 voies, sans même proposer un projet avec des voies de bus, dans une perspective où un site propre pour les transports publics pourrait voir le jour depuis la zone d'activités de Crolles (avenue Ambroise Croizat à 2x2 voies), le futur pont de Brignoud (prévu dans le projet à 4 voies, mais sans proposer d'aménagements. Ceci est vaguement évoqué). Il manquera la traversée de l'autoroute.

... mais qui va imposer un détour et créer un risque pour les piétons et les vélos

Avec la reconstruction du pont de Brignoud, la Loi LOM impose au Département la réalisation d'un aménagement cyclable. Or le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) avait un projet direct de traversée piétons-cycles entre la Z.A. de Crolles-Bernin et le futur PEM, côté Isère de la gare de Brignoud. Pour éviter de proposer deux passerelles, à quelques centaines de mètres l'une de l'autre, le SMMAG a retiré son projet sur l'Isère vu le projet du Département de l'Isère qui réutilisera les piles du pont actuel pour réaliser la passerelle.

Ce projet imposera un détour au Nord pour rejoindre et accéder au PEM de la gare de Brignoud. Si l'ensemble des aménagements piétons-cycles du projet prend bien en compte l'ensemble des projets dans le secteur, et la sécurité des traversées des routes départementales par des souterrains (les voies vertes de l'Isère), ce projet risque d'augmenter

le trafic piétons-cycles sur la traversée existante et dangereuse, qui franchit à 3 reprises des bretelles de l'échangeur autoroutier.

L'ADTC note avec satisfaction la réservation d'une voie sur le futur pont pour les piétons et les cycles, lors de la phase transitoire entre l'ouverture du nouveau pont et la réalisation de la passerelle piétons-cycles à la place de l'ancien pont. L'ADTC demande que les continuités, en phase transitoire, soient claires et bien aménagées (largeur importante, signalisation) vers/ depuis les aménagements existants et projetés.

En conclusion

L'ADTC approuve la reconstruction du pont de Brignoud, mais regrette le coût du projet et l'absence d'aménagements dédiés pour les bus et cars.

L'ADTC demande :

- Que des aménagements pour les transports en commun soient proposés dans le projet
- Que les cheminements cyclables et piétons soient séparés et sécurisés,
- Que la passerelle piétons-cycles sur l'autoroute A41 soit construite dès maintenant,
- Que ces aménagements soient complétés en continuité et en cohérence avec les autres aménagements prévus dans le secteur (notamment le PEM de Brignoud).
- que le pont soit réduit à 3 voies pour en réduire le coût et que cette voie soit réversible et réservée aux Transports en Commun (en direction de Crolles le matin, en direction de Brignoud le soir)

À moyen terme, ces mesures doivent permettre un report modal de la voiture vers la marche, le vélo, les transports en commun et le train.